

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 JANVIER 2019</p>
--

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aillon le Jeune s'est réuni le 8 janvier 2019 (convocation du 3 janvier 2019), à 20 heures, à la Mairie, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREYON, Maire.

Présents

Emmanuelle ANDREYON, M. Pascal GINOLLIN, Melle Laurence PELARDY, M. Philippe GINOLLIN, M. Jérôme GINOLLIN, M. Alain GRECO, Mme Valérie GRECO, M. Mathieu SCIASCIA, M. Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés

M. Yannick CERUTTI, Mme Odile CHALAMEL (Pouvoir à Melle Laurence PELARDY).

Assistent à la séance

M. Christophe MAREC, Mme Bernadette TOURNEMEULE, Mme Régine FUSINATO

Secrétariat de séance

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Melle Laurence PELARDY.

Le Maire rappelle l'ordre du jour, inscrit les questions diverses qui seront traitées en fin de séance et présente ensuite les différents points.

1° PRESENTATION PROJET FERME DE MORBIER

Messieurs CORZET Mathieu et NARDINO François accompagnés de deux autres personnes présentent au conseil municipal un projet d'organisation d'événements et de séminaires à la Ferme de morbier.

Ayant rencontré les représentants de la SCIC l'Autre Vallée auprès de qui ils ont trouvé une dynamique, ils indiquent qu'ils sont prêts à coopérer avec les différents acteurs locaux. Un rayonnement au niveau du territoire de Parc des Bauges serait possible avec une ouverture sur l'extérieur.

La restauration pourrait être organisée dans la grande salle et l'hébergement au centre les Nivéoles. Ils pourraient aussi budgétiser des investissements à hauteur de 200 000 € avec un projet 4 saisons. Le présent projet demande une étude plus approfondie et des questions telle que l'accès sont à étudier avec les différents partenaires.

2° POINT SUR LE PROJET DE CABANES AU MONT PELAT

Le responsable de la Sté « Cabanes Perchées » en présence de M. Mickaël TESSARD et de M. Audrey GOGUILLOT, informe le conseil municipal de l'avancement du projet d'aménagement de cabanes au sommet du Mont Pelat.

Il est prévu l'installation de 3 cabanes plus 1 pour la logistique (pour être rentable). Puis par la suite il pourrait y avoir 6 cabanes au plus.

L'emplacement est prévu soit sur une parcelle privée soit sur différentes parcelles communales (voir zonage au PLUi).

L'aménagement des cabanes pourrait être le suivant :

- alimentation en eau : une citerne par cabane avec récupération des eaux de pluie (6 m3),
- électricité : étudier la possibilité par le solaire (les besoins ne sont pas énormes),
- une douche par cabane (peut être un sauna pour l'ensemble des cabanes),
- assainissement : toilettes sèches.

Cet aménagement cible une clientèle sportive qui accéderait au sommet par ses propres moyens. Il est précisé que les véhicules 4X4 assurant la logistique ne devront pas circuler continuellement. Le nombre de personnes pouvant être accueillies étant de 15, il ne s'agit pas d'un ERP. Actuellement, cette société gère un ensemble de cabanes sur la commune de la Thuile et il est indiqué qu'après l'accord de la commune, il a fallu 3 ans pour que le projet démarre.

3° PROJET VILLAGE MOUTAIN LES LUTINS

Un courrier a été adressé à M. Xavier DULLIN sollicitant un appui pour l'obtention des subventions rapidement.

Pour une livraison en juillet 2019, il est nécessaire de passer le marché avant fin janvier.

4° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 4 décembre 2018 a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Il est demandé que le point n° 9 soit modifié : il sera noté que c'est AME qui a proposé d'ouvrir la garderie en février, et non pas la commune.

Ainsi modifié, le compte rendu est mis au vote.

Il est approuvé par 6 voix pour et 4 abstentions.

5° RAPPORT DE LA CLECT COMPETENCE VOIRIE INTERET COMMUNAUTAIRE

Grand Chambéry Agglomération a notifié aux communes le rapport de la CLECT portant sur l'évolution de la compétence voiries d'intérêt communautaire.

Chaque commune devant délibérer, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après délibération, le présent rapport est approuvé à l'unanimité.

6° CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Toutes les concessions du cimetière et toutes les cases du columbarium sont vendues.

Il est donc nécessaire de prévoir une extension du cimetière ainsi que l'installation de nouvelles cases au columbarium.

Une bande comprenant 15 à 20 concessions pourrait être aménagée en amont du cimetière actuel.

Une étude et des dossiers de demandes de subventions seront à réaliser.

7° REFECTION TOITURES BATIMENTS COMMUNAUX

Les toitures de la grange à Tampoué, de la Mairie et de l'école doivent être refaites.

La plus urgente est celle de la grange. Un devis a été établi pour 28 000 €

Il est nécessaire de prendre l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Des subventions peuvent être attribuées pour de tels travaux.

8° VENTE DU CHALET PROVENANT DU 13EME BCA

Cette parcelle n'a pas d'accès pour un véhicule. Suite aux différentes visites d'acquéreurs, ce point est discuté. Il serait bien que la commune réalise les travaux. Le projet pourrait englober cette parcelle et l'ensemble des parcelles situées au-dessous des tennis.

Il est décidé de :

- solliciter une agence immobilière pour faire établir une estimation du bien,
- de demander des devis à des géomètres pour un tel aménagement.

9° COURSE ORIENTATION 1^{ER} ET 2 JUIN 2019 A MARGERIAZ

Les communes d'Aillon le Jeune et d'Aillon le Vieux ont donné leur accord.

Le problème avec l'agriculteur est en cours de discussion. Un rendez-vous sera fixé avec lui, les élus et Mme BOUCHET.

10° QUESTIONS DIVERSES

a) Décisions modificatives

Une décision modificative sur le budget annexe de la station-service comme suit :

- Compte 627 Frais bancaires : + 40.00 €
- Compte 707 : Vente de carburant : - 40 .00 €

Une décision modificative sur le budget général de la commune comme suit :

- Compte 023 : Virement section investissement : - 3 700.00 €
- Compte 7675 : Vente comptable immo. Cédées : + 3 700.00 €
- Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 3 700.00 €
- Compte 2182 : Matériel de transport : + 3 700.00 €

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

b) Information garderie la Capucine

La présidente d'AME informe le conseil municipal que la garderie sera ouverte du 09/02 au 10/03 (le samedi n'étant pas encore certain).

Il est proposé de verser un acompte de la subvention, soit 12 000 €, avant le vote du budget communal afin de permettre à AME d'honorer les frais liés à cette ouverture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec une ouverture de crédit au compte 65748 de 12 000 € sur le budget général de la commune de 2019.

Il est proposé de réfléchir sur la possibilité de mettre en place une maison d'assistantes maternelles.

c) Demande de l'Association les Amis du Val d'Aillon

Le 21 juillet 2019, l'association organise le vide grenier sur la place de la fromagerie. A cette occasion, il y a aussi une exposition de vieilles voitures japonaises.

L'association demande l'autorisation de faire leur manifestation sur la route départementale (comme la foire).

Le conseil municipal n'est pas favorable et propose une extension devant l'hôtel du soleil.

d) Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le samedi 26 janvier à 18 h à la salle de l'Europe.

e) Vente de terrain à M. et Mme GATTA

Suite à la demande du notaire, la commune doit se prononcer à nouveau sur le cas de la source se trouvant sur le terrain en question :

- Soit la commune renonce à la source et vend la totalité du terrain,
- Soit la commune conserve la source et dans ce cas devra faire intervenir un géomètre pour diviser la parcelle et ne vendre que le surplus.

Après délibération, le conseil municipal décide de renoncer à la source.

Cette décision est adoptée par 8 voix pour et 2 abstentions.

f) Subvention d'exploitation du budget général au budget annexe de la DSP année 2018

Lors du vote du budget 2018, il a été prévu une subvention d'exploitation de 182 049.00 € du budget général de la commune au budget annexe de la DSP les Nivéoles.

Afin d'équilibrer les comptes, il est prévu d'effectuer les écritures budgétaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

g) Arrêté temporaire sens interdit Saint Blaise / Centre accueil

La signalétique imposant ce sens interdit sera installée du 12/02 au 11/03/2019.

M. FOURNIER Jean Claude et PETIT BARAT Louis en seront informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Prochaine séance prévue le mardi 5 février 2019.

Le Maire,
Emmanuelle ANDREVON